

SAINT-CLAUDE

Le Dôme : la Bibliothèque du Chapitre de la cathédrale est revenue à Saint-Claude

Une réserve a été spécialement dédiée aux 10500 documents de ce fonds dans la nouvelle médiathèque Le Dôme... Le déménagement des ouvrages a eu lieu les 10 et 11 juillet entre Lons-le-Saunier et Saint-Claude.



C'est le terme d'une opération qui aura duré près de 20 ans. La Bibliothèque du Chapitre a regagné la cité piépière, dans la médiathèque Le Dôme, juste en face de la cathédrale...

Ce fonds appartenant à l'Etat a fait l'objet d'une minutieuse opération d'inventaire et de nettoyage en 2001, coordonnée par l'ACCOLAD (aujourd'hui Agence Livre & Lecture Bourgogne Franche-Comté)

et financée par la Direction régionale des affaires culturelles. Une dizaine de bénévoles, les personnels des Archives municipales et de la bibliothèque municipale, les deux chanoines Capt et Vuillermoz, s'étaient alors mobilisés, pour réunir et analyser les documents.

L'ensemble des ouvrages a été traité à l'oxyde d'éthylène, à Vallauris (Côte d'Azur), puis inventorié, estampillé, dépoussiéré, ciré dans une salle du marché de la Grenette mise à disposition par la ville de Saint-Claude...

« Il s'agit d'une bibliothèque dispersée, qui n'est pas à proprement parler des origines de l'Abbatiale, décrit Pascale Milly, chargée de mission « Patrimoine » à l'Agence Livre et Lecture Bourgogne - Franche-Comté. Les manuscrits de l'Abbaye avaient déjà pour partie intégré les fonds de la réserve précieuse de la bibliothèque de Saint-Claude, ceux de la B.N..F. ou des Archives départementales du Jura. « Il s'agit de la bibliothèque des chanoines, constituée par des acquisitions, des dons, dont la traçabilité se retrouve grâce à la mention des propriétaires en 1^{er} page, des regroupements de bibliothèques... »

Au total, 10500 ouvrages, du 16^e au 19^e siècle, consacrés pour l'essentiel à l'histoire ecclésiastique, au Droit canon et au Droit romain, à la morale, à la spiritualité, à la liturgie... On retrouve également des périodiques religieux, des ouvrages d'instructions, quelques atlas...

« Les documents ont été soumis à rudes épreuves : ils ont subi des moisissures, des attaques d'insectes et de rongeurs, la chaleur de l'incendie des stalles, l'humidité, les manipulations humaines... » prévient Pascale Milly. Les ouvrages présentent une variété de belles reliures, de la couverture en papier dominoté, en demi-cuir, en parchemin, et de belles mises en page de Renaissance tardive, mais peu d'ouvrages illustrés.

« Il reste encore un important travail de reclassement, pour faciliter la localisation des ouvrages dans les rayonnages, poursuit Julien Vandelle, directeur du réseau de médiathèques Haut-Jura Saint-Claude. Ils ne seront pas nécessairement communicables immédiatement ».

Quelques exemplaires de ce fonds seront néanmoins présentés à l'occasion des Journées du Patrimoine, à la médiathèque Le Dôme (15 et 16 septembre), et lors des 10 ans du Musée de l'Abbaye (25 octobre), dans le sous-sol archéologique.

1790 Loi sur la vente des biens déclarés nationaux : les anciennes archives des chapitres est confiée « aux administrations de département et de district »

1905 Loi de séparation des Eglises et de l'Etat : les archives et bibliothèques ecclésiastiques seront inventoriées « et celles qui seront reconnues propriétés de l'Etat lui seront restituées ».

1906 Inventaire des biens dépendant du chapitre de la cathédrale (au sens de la loi de 1905).

1909 Le Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts souhaite mettre en dépôt à la Bibliothèque de la ville de Saint-Claude « les documents, livres et manuscrits ayant appartenu à la mense épiscopale et au chapitre de Saint-Claude ». Le conseil municipal décline l'offre.

1983 Incendie des stalles de la cathédrale

1991 Demande de M. Hours, directeur des Archives départementales du Jura de mise en dépôt de la bibliothèque du Chapitre aux Archives départementales.

Elle n'a pas rencontré l'accord du préfet de l'époque.

2001 Déménagement de la Bibliothèque du Chapitre de la cathédrale vers une salle du marché couvert de la Grenette, pour inventaire, état des lieux, dépoussiérage, cirage, estampillage et reconditionnement, une opération coordonnée par l'ACCOLAD et financée par la DRAC.

2001 Désinfection de l'ensemble du fonds à l'oxyde d'éthylène à Vallauris

2003 Déménagement de la Grenette, vers les coursives de la cathédrale, en face du local de la bibliothèque. Les conditions environnementales n'étaient toujours pas assurées (travaux des vitraux) : les documents repartent vers les archives départementales du Jura.

2013 Constat de nouvelles moisissures sur une partie de la collection, qui repart à la désinfection à Vallauris.

2014 Nouvelle convention avec le centre culturel communautaire des Cordeliers pour accueillir ce fonds dans un espace dédié : le mobilier a été acheté spécifiquement.

EN CHIFFRES

10500 documents, qui font l'objet de **7550** notices

250 m linéaires occupés dans les réserves de la médiathèque Le Dôme

50 m linéaires occupés aux Archives départementales du Jura

1521 Le plus ancien ouvrage revenu lors de ce déménagement a presque 500 ans : il s'agit de l'*Opus insigne beati patris Cyrilli patriarche Alexandrini in evangelium Joannis*, par Joannis Georgio Trapezontio.

EN PRATIQUE

Recherche en ligne

Les notices du fonds de la Bibliothèque du Chapitre seront accessibles sur le site Internet de la médiathèque.

En « Recherche avancée » : sélectionner la section « Bibliothèque du chapitre ».

Consultation

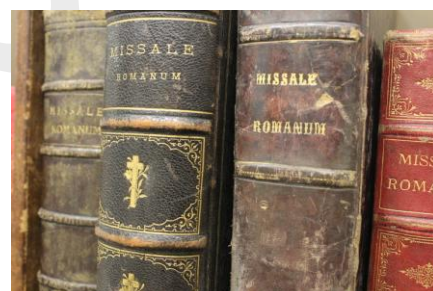
Le fonds sera consultable sur place, aux conditions de consultation du fonds patrimonial de la médiathèque :

Le demandeur doit :

- Justifier d'un travail de recherche (consultation réservée)
- Avoir pris rendez-vous (consultation surveillée)
- Avoir satisfait aux modalités d'inscription (lecteur consultant)
- Avoir rempli toutes les rubriques du formulaire de demande de consultation
- Avoir présenté une pièce d'identité valide (photocopie des deux faces)
- Avoir accepté les conditions de consultation

Elle est :

- o Limitée : le consultant ne doit jamais avoir en sa possession plus d'un document.
- o Surveillée : un agent reste en permanence en face du consultant ; son travail doit lui permettre une réelle surveillance ; en cas de besoin, il se fait remplacer ponctuellement. Il doit veiller non seulement à éviter le vandalisme, mais aussi à prévenir les dégradations involontaires.
- o Soumise à des contraintes pour éviter toute dégradation du document



Contacts presse

Julien Vandelle

Directeur

03 84 45 05 69

j.vandelle@mediatheque-hautjurasaintclaire.fr

Pascale Milly

Chargée de mission Patrimoine
Agence Livre et Lecture BFC

03 84 26 99 51

pascale.milly@livre-franche-comte.com

Philippe Lablanche

Conseiller pour le livre et la lecture
DRAC Bourgogne – Franche-Comté

03 81 65 72 78

philippe.lablanche@culture.gouv.fr